

Corrèze: 1.700 pommiers saccagés dans une possible action "anti-pesticides"

AFP le 28 mai 2014

Quelque 1.700 pommiers ont été saccagés, sectionnés, en début de semaine en Corrèze, dans ce qui s'apparenterait à une action "anti-pesticides", a-t-on appris mercredi auprès d'une association de producteurs du Limousin, qui va porter plainte.

Les petits arbres d'environ 1,20 m, plantés récemment, ont été sectionnés sur une parcelle de plus d'un demi-hectare dans la nuit de lundi à mardi sur une parcelle de Concèze, à 35 km de Brive. Le préjudice s'élèverait à "plusieurs dizaines de milliers d'euros", selon une première estimation citée par l'association Pommes du Limousin.

Le ou les auteurs --les premières constatations ont fait état de deux séries d'empreintes-- ont laissé sur place des panneaux portant "des revendications anti-pesticides", et "remplis de fautes d'orthographe", a indiqué à l'AFP une porte-parole de l'association, qui s'interroge sur les motivations réelles de l'acte, "soi-disant écologistes ou malveillance".

L'arboriculteur victime, qui selon l'association est signataire d'une charte de "vergers écoresponsables" a porté plainte contre X auprès de la gendarmerie, chargée de l'enquête. Pommes du Limousin, qui dit regrouper 280 producteurs et quatre coopératives fruitières, entend porter plainte à son tour dans les prochains jours.

Dans un communiqué, Pommes du Limousin a dénoncé un "acte de délinquance ignoble et inacceptable", un possible acte de "terrorisme écologique", d'autant plus incompréhensible que les jeunes pommiers "n'avaient jamais été traités" et appartiennent à une variété résistante à la tavelure, la principale maladie du pommier, et à ce titre ne nécessitaient pas de pesticides.